

STOP ÉCROU MOYEN
IT116

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 1/12

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Conforme au règlement (UE) 2015/830)

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Nom commercial : STOP ÉCROU MOYEN

Code commercial : IT116

UFI : DX90-M0V5-000R-WVFM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégories de produits:

Adhésifs, mastics

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles indiquées

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IRONTEK SAS
37 Lotissement industriel de la Gare,
83500 La Seyne-sur-Mer
FRANCE
Tel.: +33 (0)4 22 14 51 10

contact@irontek.fr
www.irontek.fr

1.4. Numéro d'urgence

+33 1 45 42 59 59 Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 :

Pictogrammes :
SGH07

Codes de classe et de catégorie de danger : Skin Irrit.
2, Sensation de la peau. 1, irritation des yeux. 2

Codes des mentions de danger : H315 -
Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut
provoquer une réaction allergique cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

**STOP ÉCROU MOYEN
IT116**

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 2/12

Le produit, s'il est mis en contact avec les yeux, provoque une irritation importante pouvant durer plus de 24 heures ; s'il est mis en contact avec la peau, il provoque une inflammation importante avec érythème, escarre ou œdème.
Le produit, s'il entre en contact avec la peau, peut provoquer une sensibilisation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conforme au Règlement (CE) N° 1272/2008 :

Pictogrammes, codes d'avertissement :
SGH07 - Attention



Codes des mentions de danger : H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Codes de mentions de danger supplémentaires : non applicable

Conseils de prudence :
Général

P101 - Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Prévention P261 -

Éviter de respirer les vapeurs P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Réaction

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer abondamment pendant plusieurs minutes. Retirez toutes les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Élimination P501 -

Éliminer le produit/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Contient :

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%

2.3. Autres dangers

La substance/le mélange ne contient PAS de substances PBT/vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

Aucune information sur d'autres dangers

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N'est pas applicable

3.2 Mélanges

Se référer au point 16 pour le texte complet des mentions de danger.

**STOP ÉCROU MOYEN
IT116**

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 3/12

Substance	Concentration	Classification	Indice	CAS	EINECS	Atteindre
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%	> 20 <= 30%	Irritation de la peau. 2, H315 ; Peau Sens. 1, H317 ; Irritation des yeux. 2, H319		868-77-9	212-782-2	01-211949016 9-29-0000
acide acrylique	> 0,1 <= 1%	Flam. Liq. 3, H226 ; Toxicité aiguë. 4, H302 ; Toxicité aiguë. 4, H312 ; Correction de la peau. 1A, H314 ; Toxicité aiguë. 4, H332 ; Aquatique Aigu 1, H400	607-061-00-8	79-10-7	201-177-9	
hydroperoxyde de cumène	> 0,1 <= 1%	Flam. Liq. 3, H226 ; Org. Perox. E, H242 ; Toxicité aiguë. 4, H302 ; Toxicité aiguë. 4, H312 ; Correction de la peau. 1B, H314 ; Toxicité aiguë. 3, H331 ; STOT SE 3, H335 ; STOT RÉ 2, H373 ; Aquatique Chronique 2, H411	617-002-00-8	80-15-9	201-254-7	

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérez la pièce. Retirer immédiatement le patient de l'environnement contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien ventilé. En cas de malaise consulter un médecin.

Contact direct avec la peau (du produit pur) :

Enlevez immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement à grande eau courante et éventuellement savonner les zones du corps qui ont été en contact avec le produit, même si elles sont suspectées.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Contact direct avec les yeux (du produit pur) :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante, paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes ; puis protégez les yeux avec une gaze stérile sèche. Consultez immédiatement un médecin.

Ne pas utiliser de gouttes ophtalmiques ou de pommades de quelque nature que ce soit avant la visite ou l'avis de l'ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appelez immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Si vous consultez un médecin, ayez à portée de main l'emballage ou l'étiquette du produit.

STOP ÉCROU MOYEN IT116

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 4/12

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Lutte contre les incendies

Moyens d'extinction recommandés : Eau pulvérisée, CO2, mousse, poudres chimiques selon les matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction à éviter : Jet d'eau.

Utiliser des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données disponibles.

5.3. Recommandations pour les pompiers

Utiliser une protection respiratoire.

Casque de sécurité et vêtements de protection complets.

L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes intervenant dans la lutte contre l'incendie. Il est également conseillé d'utiliser un appareil respiratoire autonome, surtout si vous travaillez dans des lieux fermés et mal aérés et en tout cas si vous utilisez des extincteurs halogénés (fluobène, Solkane 123), naf etc.).

Refroidir les récipients avec des jets d'eau

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour ceux qui ne répondent pas directement : Éloignez-vous de la zone entourant le déversement ou le rejet. Ne pas fumer.

Portez un masque, des gants et des vêtements de protection.

6.1.2 Pour ceux qui interviennent directement :

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Éliminez toutes les flammes nues et les sources possibles d'inflammation. Ne pas fumer.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer la zone dangereuse et, si nécessaire, consulter un expert.

6.2. Précautions environnementales

Contenir les déversements avec de la terre ou du sable.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans un réseau d'égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, aviser les autorités compétentes.

Éliminer les résidus conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement

Récupérer rapidement le produit en portant un masque et des vêtements de protection.

Récupérer le produit pour le réutiliser, si possible, ou pour l'éliminer. Éventuellement l'absorber avec un matériau inerte.

Empêchez-le de pénétrer dans le réseau d'égouts.

6.3.2 Pour le nettoyage

Après la collecte, laver la zone et les matériaux concernés avec de l'eau.

**STOP ÉCROU MOYEN
IT116**

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 5/12

6.3.3 Autres informations :

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous aux étapes 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Dans les pièces habitées, ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Au travail, ne mangez ni ne buvez.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être retirés du lieu de travail.

Voir également le paragraphe 8 suivant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient d'origine bien fermé. Ne pas conserver dans des contenants ouverts ou sans étiquette.

Maintenir les conteneurs dans une position verticale et sûre, en évitant tout risque de chute ou d'impact.

A conserver dans un endroit frais, à l'écart de toute source de chaleur et de toute exposition directe au soleil.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Utilisations par les

consommateurs : à manipuler avec prudence.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur.

Utilisations

industrielles : Manipuler avec prudence.

Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur

Utilisations

professionnelles : À manipuler avec prudence.

Conserver dans un endroit aéré et à l'écart des sources de chaleur.

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Concernant les substances contenues :

acide acrylique :

TLV : 2 ppm en TWA (peau) A4 (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) ; (ACGIH 2005).

MAK : 10 ppm 30 mg/m³ Catégorie de limitation de pointe : I(1) ; Groupe à risque de grossesse : C ; (DFG 2005).

- Substance : méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%

DNEL

Effets systémiques Long terme Travailleurs Inhalation = 4,9 (mg/m³)

Effets systémiques Long terme Travailleurs Cutané = 1,3 (mg/kg pc/jour)

PNEC

Eau douce = 0,482 (mg/l)

Sédiments Eau douce = 3,79 (mg/kg/sédiments)

STP = 10 (mg/l)

Sol = 0,476 (mg/kg Sol)

**STOP ÉCROU MOYEN
IT116**

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 6/12

- Substance : acide acrylique

DNEL

Effets locaux Long terme Travailleurs Inhalation = 30

Effets locaux Long terme Travailleurs Cutané = 1 (mg/kg pc/jour)

Effets locaux Long terme Consommateurs Cutané = 1 (mg/kg pc/jour)

Effets locaux Long terme Consommateurs Inhalation = 3,6 (mg/m³)

PNEC

Eau douce = 0,003 (mg/l)

Sédiments Eau douce = 0,0236 (mg/kg/sédiments)

Eau de mer = 0,0003 (mg/l)

Sédiments Eau de mer = 0,00236 (mg/kg/Sédiments)

Émissions intermittentes = 0,0013 (mg/l)

STP = 0,9 (mg/l)

Sol = 1 (mg/kg Sol)

- Substance : hydroperoxyde de cumène

DNEL

Effets systémiques Long terme Travailleurs Inhalation = 6 (mg/m³)

PNEC

Eau douce = 0,0031 (mg/l)

Sédiments Eau douce = 0,023 (mg/kg/sédiments)

Eau de mer = 0,00031 (mg/l)

Sédiments Eau de mer = 0,0023 (mg/kg/Sédiments)

Émissions intermittentes = 0,031 (mg/l)

STP = 0,35 (mg/l)

Sol = 0,0029 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques adaptés :

Utilisations par les consommateurs :

Aucun contrôle spécifique prévu

Utilisations industrielles :

Aucun contrôle spécifique prévu

Utilisations professionnelles :

Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle :

a) Protection des yeux/du visage Lors de la manipulation du produit pur, utiliser des lunettes de sécurité (lunettes cage) (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains gants

en caoutchouc butyle (0,3 mm), temps de passage env. 480 minutes (EN 374)

ii) Autres

Lors de la manipulation du produit pur, porter des vêtements pour protéger complètement la peau.

**STOP ÉCROU MOYEN
IT116**

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 7/12

c) Protection respiratoire
Pas nécessaire pour une utilisation normale.

d) Risques thermiques
Aucun danger à signaler

Contrôles de l'exposition environnementale :
Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
J'attends	Liquide	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif pH	pas disponible non pertinent	
Point de fusion/point de congélation	pas disponible	
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	non pertinent	
Point d'éclair	> 100 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	non pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	non inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	non inflammable	
La pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1,04 - 1,07 g/ml	
Solubilité	solvants organiques	
Solubilité dans l'eau	non soluble	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	non pertinent	
La température d'auto-inflammation	non pertinent	
température de décomposition	non pertinent	
Viscosité	90 - 200 000 cps	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés oxydantes	pas disponible	

9.2. Plus d'information

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun risque de réactivité

STOP ÉCROU MOYEN
IT116

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 8/12

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse si manipulé et stocké comme indiqué.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est attendue

10.4. Conditions à éviter

Aucun à signaler

10.5. Matériaux incompatibles

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires, nitrures.
Il peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il ne se décompose pas s'il est utilisé aux fins prévues.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mélange) oral = 25 710,1 mg/kg
ETA(mélange) cutané = 64 327,5 mg/kg
ATE(mélange) inhal = 215,3 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë : hydroperoxyde de cumène : La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.
Corrosif en cas d'ingestion. L'inhalation de cette substance peut provoquer un œdème pulmonaire (voir Notes). Les effets peuvent être retardés. Une observation médicale est indiquée.

RISQUES/SYMPTOMES AIGUS

INHALATION Maux de gorge. Sensation de brûlure. Toux. Difficulté respiratoire. Respiration difficile. Les symptômes peuvent apparaître tardivement (voir Notes).

PEAU Rougeur. Mal. La peau brûle.

YEUX Rougeur. Mal. Brûlures profondes et graves.

INGESTION Sensation de brûlure. Douleur abdominale. Choc ou effondrement. (b) corrosion/irritation

cutanée : Le produit, s'il est mis en contact avec la peau, provoque une inflammation importante avec érythème, escarre ou œdème. (c) lésions/irritation oculaires graves : Le produit, s'il est

mis en contact avec les yeux, provoque une irritation importante qui peut durer plus de 24 heures. méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98% : Lésions oculaires graves/irritation oculaire lapin, Draize, (propre analyse), irritant Irritant oculaire de catégorie 2B (UN-GHS) (d) sensibilisation respiratoire

ou cutanée : Le produit, en cas de contact avec la peau, peut provoquer une sensibilisation cutanée. Méthacrylate de

2-hydroxyéthyle 98% : Sensibilisation respiratoire ou cutanée cobaye, GPMT - Sensibilisant Sensibilisation cutanée Catégorie 1B (UN-GHS)

STOP ÉCROU MOYEN
IT116

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 9/12

(e) mutagénicité sur les cellules germinales : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (f) cancérogénicité : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (g) toxicité pour la reproduction : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée : méthacrylate

de 2-hydroxyéthyle 98 % : Toxicité après administration répétée chez le rat, par voie orale, 7 semaines, OCDE 422 - NOAEL - 100 mg/kg hydroperoxyde de cumène : Espèce : Rat NOAEL : 0,031 mg/l

Méthode d'application : inhalation (poussières/brouillards/fumées)

Durée d'exposition : 90 j (j) danger

par aspiration : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SELON GROUPE 2 :

DL50 orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 65789

DL50 Cutané (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 144736

CL50 Inhalation (rat) de vapeur/poussière/aérosol/fumée (mg/1/4h) ou de gaz (ppmV/4h) = 394,7

Concernant les substances contenues :

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98

% : Toxicocinétique, métabolisme et distribution La substance est rapidement métabolisée Informations générales Le contact du produit avec les yeux

et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs du produit doivent être évités.

DL50 orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5 000 DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5 000

acide acrylique:

DL50 orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1000

hydroperoxyde de cumène :

VOIES D'EXPOSITION : La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation, à travers la peau et par ingestion.

RISQUES D'INHALATION : Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle une contamination nocive de l'air est atteinte lors de l'évaporation de la substance à 20°C.

REMARQUE Les symptômes de l'œdème pulmonaire n'apparaissent souvent qu'au bout de quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Le repos et l'observation médicale sont donc essentiels. L'administration immédiate d'une thérapie par inhalation appropriée par un médecin ou du personnel autorisé par lui doit être envisagée.

DL50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 382 DL50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 1100 CL50 Inhalation (rat) de vapeurs/poussières/aérosols/fumées (mg/1/ 4h) ou gaz (ppmV/4h) = 2,01

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Concernant les substances contenues :

acide acrylique :

CL50 *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel) : 27 mg/l ; 96 heures

Ligne directrice du test 203 de l'OCDE

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques EC5 *E.sulcatum* :

20 mg/l ; 72 heures

(concentration limite toxique) (lit.)

EC50 *Daphnia magna* (puce d'eau) : 47 mg/l ; 48 h (IUCRID)

STOP ÉCROU MOYEN
IT116

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 10/12

Toxicité pour les algues

Ligne directrice du test 201 de l'OCDE

IC50 *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes) : 0,13 mg/l ; 72 heures
(IUCLIDE)

Toxicité pour les bactéries

CE5 *Pseudomonas putida* : 41 mg/l ; 16 h
(concentration limite toxique) (IUCLID)

Boues activées EC20 : 900 mg/l ; 30 minutes
OIN 8192

(IUCLIDE)

NOEC (mg/l) = 0,2

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance/le mélange ne contient PAS de substances PBT/vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

12.6. Autres effets indésirables

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne réutilisez pas les contenants vides. Éliminez-les conformément à la réglementation en vigueur. Tout résidu de produit doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur en s'adressant aux entreprises agréées.

Récupérez si possible. Envoyer à des installations d'élimination autorisées ou pour incinération dans des conditions contrôlées.

Opérer conformément aux réglementations locales et nationales.

**STOP ÉCROU MOYEN
IT116**

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 11/12

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Ne rentre pas dans le champ d'application de la réglementation relative au transport des marchandises dangereuses : par route (ADR) ; par chemin de fer (RID) ; par voie aérienne (OACI / IATA) ; par mer (IMDG).

14.2. Nom d'expédition de l'ONU

Aucun.

14.3. Classes de danger pour le transport

Aucun.

14.4. Groupe d'emballage

Aucun.

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun.

14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs

Pas de données disponibles.

14.7. Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC

Le transport en vrac n'est pas prévu

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Lois et réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Décret législatif 3/2/1997 n. 52 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Décret législatif 14/3/2003 n. 65 (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Décret législatif 2/2/2002 n. 25 (Risques liés aux agents chimiques au travail). Travaux Ministériels 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelles) ; Arrêté Ministériel du 04/03/2007 (Mise en œuvre de la Directive n° 2006/8/CE). Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n.790/2009. 21 septembre 2005 n. 238 (Directive Seveso Ter).

RÈGLEMENT (UE) N. 1357/2014 - déchets :
HP4 - Irritant - Irritation cutanée et lésions oculaires
HP13 - Sensibilisant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a réalisé une évaluation de la sécurité chimique

STOP ÉCROU MOYEN
IT116

Date d'impression : 03.03.2024 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 12/12

RUBRIQUE 16 : Autres informations

16.1. Plus d'information

Description des mentions de danger figurant au point 3 H315 = Provoque une irritation cutanée H317 = Peut provoquer une

réaction allergique cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

H332 = Nocif par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H242 = Risque d'incendie dû à l'échauffement.

H331 = Toxique par inhalation.

H335 = Peut provoquer une irritation respiratoire.

H373 = Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification effectuée sur la base des données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE : - Règlement

(CE) 1907/2006 du Parlement Européen (REACH)

- Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures - Règlement (CE) 758/2013 du

Parlement européen - Règlement (CE) 2015/830 du Parlement européen -

Règlement (CE) no. 790/2009 de la Commission - Règlement (UE) no.

286/2011 de la Commission - Règlement (UE) no. 618/2012 de la

Commission - Règlement (UE) no. 487/2013 de la Commission -

Règlement (UE) no. 517/2013 du Conseil - Règlement (UE) no.

758/2013 de la Commission - Règlement (UE) no. 944/2013 de la

Commission - Règlement (UE) no. 605/2014 de la Commission

- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission - Règlement (UE) n.

1297/2014 de la Commission - Règlement (CE) 528/2012 du Parlement

européen et mises à jour ultérieures - Règlement (CE) 648/2004 du

Parlement européen et mises à jour ultérieures - The Merck Index -

Handling Chemical Safety - Niosh - Registre des substances toxiques

Effets des substances chimiques - INRS - Fiche Toxicologique - Patty - Hygiène et toxicologie industrielles - NI

Sax - Propriétés dangereuses des matériaux industriels-7 Ed., 1989

Note à l'utilisateur : Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

L'utilisation du produit ne relevant pas de notre contrôle direct, il appartient à l'utilisateur de respecter sous sa propre responsabilité les lois et réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'utilisation inappropriée.

Cette carte remplace et annule toutes les précédentes